

#### France - Italia ALCOTRA

## Comité de suivi ALCOTRA

### Lundi 9 octobre 2023

#### Vidéoconférence

Présidence : Région Autonome Vallée d'Aoste

# Récapitulatif des décisions prises

## PROGRAMME INTERREG FRANCE ITALIA VI A - ALCOTRA 2021-2027

Concernant la présentation du contenu des prochains appels à projets OP 5 et microprojets et du calendrier général des appels à projets, le Comité de suivi approuve :

#### - Pour l'OP5:

- Le contenu de l'appel à candidature pour les plans intégrés territoriaux PITER+ 2021-2027 phase 1 (stratégie territoriale et projet de coordination et de communication) et son ouverture du 30 octobre 2023 12h au 31 janvier 2024 12 h;
- La nécessité d'impliquer dans le processus de construction des stratégies et dans la définition du diagnostic territorial l'ensemble des parties prenantes, notamment les Départements français;
- Les critères de sélection et les procédures d'instructions des stratégies et des projets de coordination et de communication tels que présentés dans les documents préparatoires de séance;
- Le formulaire de dépôt des stratégies et des projets de coordination et communication.

# Pour les microprojets :

- Le contenu de l'appel à projet et son ouverture du 23 octobre 2023 12h au 5 mars 2024 12 h sur les Volets Numérique (320 000 €, OS 1.ii) et Environnement (840 000 €, OS 2.ii, 2.iv, 2.vii);
- Les critères de sélection et les procédures d'instructions tels que présentés dans les documents préparatoires de séance;
- Le formulaire de dépôt des microprojets ;
- L'exigence de renforcer l'animation sur les territoires afin de garantir un accompagnement dédié aux porteurs de projets et favoriser la participation de nouveaux acteurs.

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur du Comité de suivi, sans remarque de la part des membres du CS dans les 5 jours ouvrés à la date de réception, les documents techniques préparatoires des appels à projets seront considérés comme validées et l'AG les publiera sur le site internet du Programme selon le calendrier retenu.



#### France - Italia ALCOTRA

# Concernant la V3 du Manuel de mise en œuvre, le Comité de suivi approuve à l'unanimité :

 La version du document proposé par de l'Autorité de gestion, et validé par le CTI, intégrant les chapitres sur les plans intégrés territoriaux et les microprojets.

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur du Comité de suivi, sans remarque de la part des membres du CS dans les 5 jours ouvrés à la date de réception, le document sera considéré comme validé et l'AG le publiera sur le site internet du Programme.

Concernant les mesures d'accompagnement des projets de l'AAP « Transition » et AAP « Gouvernance », le Comité de suivi approuve :

- Pour l'appel à projet « Transition » :
  - Le versement d'une avance forfaitaire de 10% du montant FEDER;
  - La possibilité d'accorder un acompte exceptionnel FEDER, après la certification des dépenses remontées au 15/01/2024 et sur présentation d'un rapport d'avancement :
  - La possibilité de proroger les délais de réalisation pour des raisons externes dument justifiées par les bénéficiaires.
- Pour l'appel à projet « Gouvernance » :
  - La demande de modification des options de coûts simplifiés présentée par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre du projet Observ'Alp.

# PROGRAMME INTERREG FRANCE ITALIA V A - ALCOTRA 2014-2020

Concernant l'état d'avancement du Programme et de sa clôture, le Comité de suivi approuve :

 La communication de la part Autorité de gestion, auprès des bénéficiaires des projets des AAP Relance et Passerelle, de la disponibilité de 7,3M€ de reliquats de crédits FEDER, représentant 49% du montant FEDER engagé en surprogrammation (15M€). Le montant final des reliquats FEDER devrait se situer entre 15 et 18 M€ permettant ainsi de payer la totalité du FEDER attendu.

# **PROCHAINES ÉTAPES**

- Lancement de l'appel à projet « microprojets » le 23 octobre 2023 ;
- Lancement de l'appel à candidature pour les plans intégrés territoriaux PITER+ 2021- 2027 phase 1 le 30 octobre 2023 ;
- Réunion en présentiel du Comité de suivi le 8, 9 ou 10 avril en Vallée d'Aoste (Saint-Pierre, Château Sarriod de La Tour) pour sélectionner les stratégies de l'OP 5 et les projets de coordination et communication, faire le point de situation sur l'appel à projets des microprojets, échanger sur le contenu de l'appel à projets simples à lancer au printemps 2024, présenter les éléments de clôture 2014-2020. Une confirmation sera adressée par la Présidence prochainement.

Le PPT de séance est transmis en annexe.